



L'an deux mil vingt-et-un et le vingt-six du mois de février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à huis clos, sous la présidence de CAULE Jean-Claude

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	10	11 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 1

Etaient présents :

Monsieur MINVIELLE Jean-Michel, Premier Adjoint, Madame LAMBLIN Laurence, Second adjoint, Madame PEREIRA Marie-Hélène, Monsieur LANGLOIS Lukas, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame LARROCHE Marie-Claude et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux

Procuration(s) :

Madame CHAGNON Agnès (pouvoir donné à Monsieur DESBIEYS Joseph)

Etaï(en)t absent(s) :

Madame CHAGNON Agnès

Etaï(en)t excusé(s) :

Madame CHAGNON Agnès

Date de la convocation
19 février 2021

Date d'affichage
__/__/__

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__

et publication du

__/__/__

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : LANGLOIS Lukas

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020
--

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable du Trésor à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

au Conseil Municipal,
qui,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lévignacq

Le Maire, CAULE Jean-Claude





REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVIGNAC
N°6

Séance du 26 février 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le vingt-six du mois de février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à huis clos, sous la présidence de Monsieur MINVIELLE Jean-Michel, Premier Adjoint

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	10	9 Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 1

Étaient présents :

Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint, Madame PEREIRA Marie-Hélène, Monsieur LANGLOIS Lukas, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame LARROCHE Marie-Claude et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux

Procurations :

Madame CHAGNON Agnès (pouvoir donné à Monsieur DESBIEYS Joseph)

Étai(en)t absent(s) :

Madame CHAGNON Agnès

Date de la convocation
19 février 2021

Étai(en)t excusé(s) :

Madame CHAGNON Agnès

Date d'affichage
__/__/__

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) secrétaire de séance : Monsieur LANGLOIS Lukas

__/__/__

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

et publication du

__/__/__

vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	461 857,00
	Réalisé :	417 706,47
	Reste à réaliser :	38 627,99
Recettes	Prévu :	461 857,00
	Réalisé :	106 665,87
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 027 393,73
	Réalisé :	247 419,53
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 027 393,73
	Réalisé :	1 063 817,79
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-311 040,60
Fonctionnement :	816 398,26
Résultat global :	505 357,66

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lévignac

Le Maire, MINVIELLE Jean-Michel, 1er Adjoint





L'an deux mil vingt-et-un et le vingt-six du mois de février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à huis clos, sous la présidence de CAULE Jean-Claude

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	10	11
		Pour : 10
		Contre : 0
		Abstentions : 1

Etaient présents :

Monsieur MINVIELLE Jean-Michel, Premier Adjoint, Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint, Madame PEREIRA Marie-Hélène, Monsieur LANGLOIS Lukas, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame LARROCHE Marie-Claude et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux

Procuration(s) :

Madame CHAGNON Agnès (pouvoir donné à Monsieur DESBIEYS Joseph)

Etai(en)t absent(s) :

Madame CHAGNON Agnès

Etai(en)t excusé(s) :

Madame CHAGNON Agnès

Date de la convocation
19 février 2021

Date d'affichage
__/__/__

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__

et publication du

__/__/__

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur LANGLOIS Lukas

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de CAULE Jean-Claude après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 26 février 2021

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	283 734,53
- un excédent reporté de :	532 663,73
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	816 398,26
- un déficit d'investissement de :	311 040,60
- un déficit des restes à réaliser de :	38 627,99
Soit un besoin de financement de :	349 668,59

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	816 398,26
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	349 668,59
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	466 729,67

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	311 040,60
---	------------

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lévignacq

Le Maire, CAULE Jean-Claude





L'an deux mil vingt-et-un et le vingt-six du mois de février le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à huis clos, sous la présidence de CAULE Jean-Claude

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	10	11
		Pour : 10
		Contre : 0
		Abstentions : 1

Etaient présents :

Monsieur MINVIELLE Jean-Claude, Premier Adjoint, Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint, Madame PEREIRA Marie-Hélène, Monsieur LANGLOIS Lukas, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame LARROCHE Marie-Claude et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux

Procurations(s) :

Madame CHAGNON Agnès (pouvoir donné à Monsieur DESBIEYS Joseph)

Etai(en)t absent(s) :

Madame CHAGNON Agnès

Etai(en)t excusé(s) :

Madame CHAGNON Agnès

Date de la convocation
19 février 2020

Date d'affichage
__/__/__

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__

et publication du

__/__/__

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** Monsieur LANGLOIS Lukas

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable du Trésor à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

au Conseil Municipal,
qui,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lévignacq

Le Maire CAULE Jean-Claude



(Handwritten signature of Jean-Claude Caule)



EXTRAIT DU REGISTRE N° 0640-214001647-20210226-CA2020LOTISSEME-BF
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU LOTISSEMENT CANTEGRIT
 N°9

Séance du 26 février 2020

L'an deux mil vingt-et-un et le vingt-six du mois de février le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à huis clos, sous la présidence de MINVIELLE Jean-Michel, Premier Adjoint

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	10	9
		Pour : 8
		Contre : 0
		Abstentions : 1

Etalent présents :

Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint, Madame PEREIRA Marie-Hélène, Monsieur LANGLOIS Lukas, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame LARROCHE Marie-Claude et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux

Procuration(s) :

Madame CHAGNON Agnès (pouvoir donné à Monsieur DESBIEYS Joseph)

Etai(en)t absent(e) :

Madame CHAGNON Agnès

Date de la convocation
19 février 2020

Etai(en)t excusé(s) :

Madame CHAGNON Agnès

Date d'affichage
__/__/__

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) secrétaire de séance : Monsieur LANGLOIS Lukas

__/__/__

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

et publication du

__/__/__

vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	140 838,51
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	140 838,51
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	559 368,79
	Réalisé :	200 000,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	559 368,79
	Réalisé :	456 333,88
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	256 333,88
Résultat global :	256 333,88

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lévignac

Le Maire MINVIELLE Jean-Michel, 1er Adjoint



(Handwritten signature)



L'an deux mil vingt-et-un et le vingt-six du mois de février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à huis clos sous la présidence de CAULE Jean-Claude, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	10	11
		Pour : 10
		Contre : 0
		Abstentions : 1

Étaient présents :

Monsieur MINVIELLE Jean-Michel, Premier Adjoint, Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint, Madame PEREIRA Marie-Hélène, Monsieur LANGLOIS Lukas, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame LARROCHE Marie-Claude et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux

Procurator(s) :

Madame CHAGNON Agnès (pouvoir donné à Monsieur DESBIEYS Joseph)

Étai(en)t absent(s) :

Madame CHAGNON Agnès

Étai(en)t excusé(s) :

Madame CHAGNON Agnès

Date de la convocation
19 février 2021

Date d'affichage
__/__/__

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__

et publication du

__/__/__

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur LANGLOIS Lukas

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de CAULE Jean-Claude après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 26 février 2020.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	21 357,88
- un excédent reporté de :	277 691,76
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	256 333,88
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	256 333,88
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	256 333,88

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00
---	------

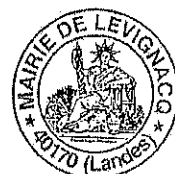
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lévignacq

Le Maire CAULE Jean-Claude



Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le 02/03/2021

ID : 040-214001547-20210226-20210211-DE



DEPARTEMENT DES LANDES
CANTON DE CASTETS
ARRONDISSEMENT DE DAX

COMMUNE DE LEVIGNACQ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2021

Nombre :

De conseillers en exercice	11
De présents	10
De votants	10

N°2021.02.11

L'an deux mil vingt-et-un et le vingt-six du mois de février à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Lévignacq, étant réuni à huis clos au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du dix-neuf février 2021, sous la présidence de Monsieur CAULE Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : Monsieur MINVIELLE Jean-Michel, Premier Adjoint, Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint, Madame PEREIRA Marie-Hélène, Monsieur LANGLOIS Lukas, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame LARROCHE Marie-Claude et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame CHAGNON Agnès (pouvoir donné à Madame LARROCHE Marie-Claude)

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LANGLOIS Lukas a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

.....

OBJET : Travaux de rénovation de la Mairie
Montant des travaux et plan prévisionnel de financement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation auprès d'entreprises (trois par lot) a été lancée le 3 février 2021 dans le cadre d'un marché type MAPA (Marché A Procédure Adaptée) avec remise des offres pour le lundi 15 février 2021.

La procédure d'ouverture des offres a eu lieu en Mairie le mardi 16 février 2021 à 9h00 avec la commission concernée et de Monsieur Jean-Luc LABADIE du Cabinet AREXAS.

Après analyse des offres (60 % prix des prestations et 40 % valeur technique, suivant le règlement de consultation), le choix a été fait de diviser en deux parties le lot 4 à savoir : lot 4 : électricité et 4bis : climatisation après que le Cabinet AREXAS est demandé leur accord aux entreprises concernées.

Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le 02/03/2021

ID : 040-214001647-20210226-20210211-DE



Le montant global de l'opération s'élève à 101 367.98 € HT (121 641.58 € TTC), auquel il faut ajouter les honoraires (non soumis à subventions ou fonds de concours) d'un montant de 11 148.12 € TTC, soit un coût total pour la rénovation de la Marie et la création de l'Agence postale de **132 789.70 € TTC** réparti comme suit :

Nature des travaux	Montant HT	TVA	Montant TTC
Lot n°1 : Maçonnerie/Gros œuvre	11 771.75 €	2 354.35 €	14 126.10 €
Lot n°2 : Menuiseries	18 537.00 €	3 707.40 €	22 244.40 €
Lot n°3 : Plâtrerie/Isolation plafonds	9 195.60 €	1 839.12 €	11 034.72 €
Lot n°4 : Electricité	9 869.00 €	1 973.80 €	11 842.80 €
Lot n°4bis : Climatisation	8 281.06 €	1 656.21 €	9 937.27 €
Lot n°5 : Sanitaire/Production eau chaude	1 910.30 €	382.06 €	2 292.36 €
Lot n°6 : Revêtement peinture et sols souples	15 936.56 €	3 187.31 €	19 123.87 €
LA POSTE (équipement APC)	4 907.24 €	981.45 €	5 888.69 €
Mobilier	20 959.47 €	4 191.89 €	25 151.36 €
SOUS-TOTAL TRAVAUX	101 367.98 €	20 273.60 €	121 641.58 €
Honoraires AREXAS	9 290.10 €	1 858.02 €	11 148.12 €
TOTAL TRAVAUX AMENAGEMENT MAIRIE	110 658.08 €	22 131.62 €	132 789.70 €

Pour mener à bien ce projet, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que différentes subventions peuvent être demandées et propose le plan de financement suivant :

Montant global des travaux TTC	132 789.70 €
FEC (Fonds d'Equipement des Communes)*	11 525.37 €
DETR (Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux)	40 547.19 €
CDPPT (Commission Départementale de Présence Postale Territoriale) :	
Bureau et signalétique de la Poste	4 907.24 €
Participation vidéo, alarme et travaux	5 000.00 €
REGION (Subvention énergétique des logements sociaux)	3 000.00 €
Côte Landes Nature (Fonds de concours en cour d'approbation)	30 000.00 €
Récupération de la TVA dans les 2 ans (16.404 % de 101 367.98 €)	16 628.40 €
TOTAL SUBVENTIONS	111 608.20 €
Restant à la charge de la commune	21 181.50 €
	Soit 17.41 % du coût total de l'opération

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité

- approuve ce plan de financement,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

Fait et délibéré en séance,
Les jours mois et an ci-dessus,
Pour Extrait conforme,
Le Maire,

CAULE Jean-Claude





DEPARTEMENT DES LANDES
CANTON DE CASTETS
ARRONDISSEMENT DE DAX

COMMUNE DE LEVIGNACQ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2021

Nombre :
De conseillers en exercice 11
De présents 10
De votants 10

N°2021.02.12

L'an deux mil vingt-et-un et le vingt-six du mois de février à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Lévignacq, étant réuni à huis clos au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du dix-neuf février 2021, sous la présidence de Monsieur CAULE Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : Monsieur MINVIELLE Jean-Michel, Premier Adjoint, Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint, Madame PEREIRA Marie-Hélène, Monsieur LANGLOIS Lukas, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame LARROCHE Marie-Claude et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame CHAGNON Agnès (pouvoir donné à Madame LARROCHE Marie-Claude)

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LANGLOIS Lukas a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

.....
OBJET : Travaux de rénovation de la Mairie

Demande de subvention au titre de la DETR 2021 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'appel d'offres lancée le 3 février 2021, la réception de ces dernières et l'analyse faite par la CAO et le cabinet AREXAS le 17 février 2021, les travaux pour la rénovation de la Mairie s'élèvent à 101 367,98 € HT (hors honoraires).

Pour mener à bien ce projet, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait opportun de présenter une demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR de l'exercice 2021.

Envoyé en préfecture le 01/03/2021

Reçu en préfecture le 01/03/2021

Affiché le 01/03/2021

ID : 040-214001547-20210226-20210212-AI



Au vu du montant des travaux, cette aide à hauteur de 40 % serait de **40 547,19 €**.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité**

- charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

Fait et délibéré en séance,
Les jours mois et an ci-dessus,
Pour Extrait conforme,
Le Maire,

CAULE Jean-Claude





DEPARTEMENT DES LANDES
CANTON DE CASTETS
ARRONDISSEMENT DE DAX

COMMUNE DE LEVIGNACQ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2021

Nombre :
De conseillers en exercice 11
De présents 10
De votants 10

N°2021.02.13

L'an deux mil vingt-et-un et le vingt-six du mois de février à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Lévignacq, étant réuni à huis clos au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du dix-neuf février 2021, sous la présidence de Monsieur CAULE Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : Monsieur MINVIELLE Jean-Michel, Premier Adjoint, Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint, Madame PEREIRA Marie-Hélène, Monsieur LANGLOIS Lukas, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame LARROCHE Marie-Claude et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame CHAGNON Agnès (pouvoir donné à Madame LARROCHE Marie-Claude)

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LANGLOIS Lukas a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

.....
OBJET : Modification de la délibération N°2018.05.22 du 9 avril 2018
Bail commercial de l'Hôtel Restaurant

Monsieur le Maire indique que le loyer de l'Hôtel Restaurant sera révisé au 1^{er} juin 2021 conformément aux conditions prescrites par les textes régissant les loyers d'immeubles à usage commercial, soit à l'expiration de chaque période triennale.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors de sa séance du 9 avril 2018, une délibération (N°2018.05.22) modifiant le bail dérogatoire en bail commercial de l'Hôtel Restaurant à la demande de Monsieur Patrick LESBEGUERIES.

Envoyé en préfecture le 01/03/2021

Reçu en préfecture le 01/03/2021

Affiché le 01/03/2021

ID : 040-214001547-20210226-20210213-DE



A la lecture de cette délibération, de nombreuses erreurs ont été relevées par rapport aux termes stipulés sur l'acte notarié signé le 19 juillet 2018 entre la commune de LEVIGNACQ et la société « SAS LES GENETS DU VIGNAC 2 » à l'Etude Notariale SCP François PETGES et Stéphane PETGES, à savoir :

- la révision du loyer selon l'indice du coût de la construction (ICT) alors que l'acte indique l'indice des loyers commerciaux (ILC),
- la prise en compte du 4^{ème} trimestre 2017 comme référence alors que l'acte indique celui du 1^{er} trimestre 2018,
- en conséquence de l'erreur précédente un indice de 113.33 alors que l'acte indique 111.87.

Monsieur le Maire indique qu'il convient donc de prendre les modifications nécessaires afin de calculer cette révision selon les termes de l'acte notarié signé par les deux parties.

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité**

DECIDE

- de modifier le paragraphe concernant la révision du loyer de la délibération N°2018.05.22 du 9 avril 2018 ainsi :

« Ce loyer sera révisable à l'expiration de chaque période triennale, dans les conditions prescrites par les textes régissant les loyers d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal, suivant l'**indice des loyers commerciaux (ILC)**, qui est celui du **1^{er} trimestre 2018, soit 111,87.** »

Cette délibération modifie la délibération n°2018.05.22 légalisée en Préfecture le 29 mai 2018.

Fait et délibéré en séance,
Les jours mois et an ci-dessus,
Pour Extrait conforme,
Le Maire,

CAULE Jean-Claude





DEPARTEMENT DES LANDES
CANTON DE CASTETS
ARRONDISSEMENT DE DAX

COMMUNE DE LEVIGNACQ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2021

Nombre :
De conseillers en exercice 11
De présents 10
De votants 10

N°2021.02.14

L'an deux mil vingt-et-un et le vingt-six du mois de février à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Lévignacq, étant réuni à huis clos au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du dix-neuf février 2021, sous la présidence de Monsieur CAULE Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : Monsieur MINVIELLE Jean-Michel, Premier Adjoint, Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint, Madame PEREIRA Marie-Hélène, Monsieur LANGLOIS Lukas, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame LARROCHE Marie-Claude et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame CHAGNON Agnès (pouvoir donné à Madame LARROCHE Marie-Claude)

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LANGLOIS Lukas a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Participation en santé et prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Envoyé en préfecture le 01/03/2021

Reçu en préfecture le 01/03/2021

Affiché le 01/03/2021

ID : 040-214001547-20210226-20210214-DE



Vu l'avis du favorable comité technique en date du 15 février 2021.

Vu la liste des contrats et règlements labellisés par l'Autorité de contrôle prudentiel ;

Considérant que selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire de prévoyance et de santé auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent ;

Considérant que la participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités et qui ont été labellisés.

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité
DECIDE**

- de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire dans le domaine de la santé et de la prévoyance,

- de fixer le montant mensuel de la participation à :

- 8.50 € brut par agent pour la partie santé,
- 4.00 € brut par agent pour la partie prévoyance,

- cette participation sera versée directement aux agents,

- cette participation sera versée aux agents à temps non complet au prorata de leur temps de travail.

- cette participation est versée à tous les agents de la collectivité quel que soit leur statut (fonctionnaires et agents non titulaires de droit public et de droit privé) qui souscrivent à un contrat labellisé.

Les crédits nécessaires à cette participation seront inscrits au Budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

La présente délibération prendra effet au 1^{er} mars 2021.

Fait et délibéré en séance,
Les jours mois et an ci-dessus,
Pour Extrait conforme,
Le Maire,

CAULE Jean-Claude

